



16 novembre 2022

(22-8558)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

COSTA RICA: DECRET N° 33279-J – REGLEMENT
DE SERVICE AUTONOME DU TRIBUNAL
D'ENREGISTREMENT ADMINISTRATIF

Membre présentant la notification	COSTA RICA
--	------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Décret n° 33279-J – Règlement de service autonome du Tribunal d'enregistrement administratif
Objet	Mise en œuvre
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2022/IP/CRI/22_7455_00_s.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/CRI/E/4
Brève description du texte juridique notifié Remplace le Décret n° 30363-J. Ce texte régit les relations de service du Tribunal d'enregistrement administratif (TRA en espagnol).	
Langue(s) du texte juridique notifié	Espagnol
Entrée en vigueur	9 septembre 2009
Autre date	Publication: 25 août 2006

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	31 octobre 2022
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	Tribunal Registral Administrativo Tél.: +506 2459-2255 Courriel: info@tra.go.cr

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et réglementations notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.